

Audit d'accessibilité simplifié - kids.monarchie.lu

Date: 19 septembre 2024

Appréciation générale

Niveau d'accessibilité global pour les critères testés : très bon.

(Échelle: très faible, faible, moyen, bon, très bon)

Avertissement

Il s'agit là d'un audit simplifié et non d'un audit de conformité (ou audit "complet"). Il a vocation à détecter une série de problèmes d'accessibilité mais n'est pas exhaustif. Le fait qu'aucun problème ne soit remonté pour un critère d'accessibilité donné ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème d'accessibilité pour ce critère. De même, lorsque nous rapportons une occurrence d'un problème, ce problème peut avoir d'autres occurrences. Il est nécessaire de vérifier de manière exhaustive l'accessibilité de ce site conformément au référentiel RAWeb.

Échantillon de pages et référentiel

Voici les pages qui ont été évaluées lors de cet audit :

- Page 1 : <u>Page d'accueil | La Monarchie Luxembourgeoise</u>
- Page 2 : Bienvenue au Château de Berg | La Monarchie Luxembourgeoise
- Page 3 : Le bureau des ministres | La Monarchie Luxembourgeoise

Méthode d'évaluation : Méthode de contrôle simplifiée de l'accessibilité pour le Luxembourg – v1.2.1

Référentiel : RAWeb v1

Déclaration sur l'accessibilité

La déclaration sur l'accessibilité est présente et complète.



Annexe technique

Thématique "éléments obligatoires"

Recommandations générales

Vérifier que dans chaque page Web, le <u>titre</u> est pertinent et la <u>langue par défaut</u> est indiquée. Vérifier que les balises ne sont pas utilisées <u>uniquement à des fins de présentation</u>, que les <u>changements de langues</u> et de direction de <u>sens de lecture</u> sont indiqués.

Cas rencontré : indication de langue

Les lecteurs d'écran utilisent les indications de langue pour vocaliser correctement le contenu. La langue principale de la page est spécifiée via l'attribut lang sur l'élément <html> . Lorsqu'un mot d'origine étrangère est inséré dans du contenu écrit dans la langue principale de la page, il doit posséder si nécessaire une indication de langue. L'indication de langue se fait par l'intermédiaire de l'attribut lang . Il existe néanmoins des exceptions :

- Lorsqu'il s'agit d'un nom, l'indication de langue doit être faite uniquement quand le nom doit se prononcer dans sa langue d'origine ;
- Lorsqu'il s'agit d'un mot d'origine étrangère, présent dans le dictionnaire de la langue principale de la page, l'indication de langue n'est pas nécessaire ;
- Lorsqu'il s'agit d'un mot d'origine étrangère d'usage courant, mais absent du dictionnaire, l'indication de langue doit être faite uniquement si la prononciation dans la langue principale de la page est problématique.

Plus d'information sur le sujet dans notre article : L'attribut lang, pour rendre la page audible... et compréhensible

Exemples de problèmes détectés sur la page 2

Cette page contient des textes en d'autres langues non marqués par un changement de langue via l'attribut lang (par exemple « Moien »).

Ce rapport est publié par le <u>Service information et presse</u> sous <u>licence CCO</u>.